

Question présentée par la députée :

M^{me} Christina Meissner

Date de dépôt : 31 janvier 2019

Question écrite urgente

Bois, paille ou béton recyclé dans la construction, où en est-on ?

Déposée en 2011, la motion 2023, souhaitant privilégier l'utilisation du bois indigène dans la construction, invitait le Conseil d'Etat :

- à rendre rapport au Grand Conseil sur le nombre de projets de construction comportant une variante en bois et le nombre de constructions en bois réalisées avec indication de la part de marché du bois indigène, le tout sur une base annuelle ;
- à appliquer l'article 40 du règlement d'application de la loi sur les forêts en vue d'augmenter la part du bois indigène en tant que matériau dans les constructions publiques.

Dans sa réponse du 28 juin 2012, le Conseil d'Etat répondait à la motion en listant les constructions cantonales réalisées en bois. Il soulignait qu'il « veillera à l'avenir à inviter les bureaux d'architecture spécialisés dans la construction en bois à participer aux futurs concours afin de donner une réelle chance à des projets bois de qualité de voir le jour dès les phases préliminaires. Il cherchera également à promouvoir l'utilisation du bois en spécifiant dans les cahiers des charges des concours que l'utilisation de ce matériau sera prise en compte favorablement lors de l'analyse des dossiers présentés. »

Plus de 7 ans ont passé depuis cette réponse, que s'est-il passé ensuite ? En marge de la rencontre Woodrise¹, il est temps de faire à nouveau un état des lieux.

¹ 1^{re} édition d'une rencontre régionale, intercantonale, interdépartementale et transfrontalière sur l'avenir du bois et de la forêt organisée par Lignum Genève, en partenariat avec Lignum Suisse et les Lignum des cantons romands, et avec l'appui logistique de la FEDRE du 30 janvier au 2 février 2019.

Mes questions :

- *Depuis 2012, combien de constructions dépendant de l'Etat et lesquelles ont privilégié le bois ?*
- *L'utilisation du bois a-t-elle été spécifiée au niveau du cahier des charges des concours ? Ce matériau a-t-il été favorablement pris en compte, et si oui dans combien de cas ?*
- *Il serait également intéressant de connaître dans quelle mesure des matériaux alternatifs au béton frais ou au préfabriqué (p. ex. paille ou terre cuite ou sèche ou encore béton recyclé) ont été privilégiés dans la construction dans le même laps de temps.*

Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.